

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents : **26** Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation: 07/12/2020

Date d'affichage: 09/12/2020

de la commune de COGOLIN Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS:

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS:

Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de <u>SÉANCE</u> : Geoffrey PECAUD

A la demande de Mesdames LOVERA et RINAUDO, il convient de procéder à leur remplacement au sein de différents organismes.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020/112

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES - MODIFICATION



CM du 15/12/2020

N° 2020/112

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES – MODIFICATION

EHPAD PEIRIN:

Madame Régine RINAUDO serait remplacée en qualité de déléguée titulaire par Madame Liliane LOURADOUR

COMMISSION MIXTE PARITAIRE des FOIRES et MARCHES :

Madame Margaret LOVERA serait remplacée en qualité de déléguée suppléante par Madame Sonia BRASSEUR

CENTRE DEPARTEMENTAL de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE Madame Margaret LOVERA serait remplacée en qualité de déléguée titulaire par Madame Audrey RONDINI-GILLI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/058 en date du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

A LA MAJORITE - 26 POUR - 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY)

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein de :

EHPAD PEIRIN:

1 délégué titulaire

Liliane LOURADOUR

COMMISSION MIXTE PARITAIRE des FOIRES et MARCHES :

1 délégué suppléant

Sonia BRASSEUR

CENTRE DEPARTEMENTAL de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE :

1 déléqué titulaire

Audrey RONDINI-GILLI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

tenne LANSADE